REGLEMENT

Prix Inspiring Young Europeans 2026

Le présent règlement s'applique aux trois prix de la 4e édition du Prix Inspiring Young Europeans (IYE) : le Prix Citoyenneté, le Prix Environnement et le Prix Jeunes et Santé – Agir face au cancer.

- **Le Prix Citoyenneté – Cercle Citoyenneté Un Esprit de Famille**
- **Le Prix Environnement – Fondation d'entreprise Société Générale**
- **Le Prix Jeunes et Sante – Agir face au cancer – Institut Gustave Roussy**

Du 22 juin au 1er septembre 2026 (midi 12 :00 pm)

Candidatez via *le formulaire en ligne*

- Sur la plateforme en ligne choisir le formulaire Prix Inspiring Young Europeans

Article 1 : Organisateurs

L'écosystème Inspiring Young Europeans est le premier réseau citoyen d'engagement de la Jeunesse européenne. Porté par la Fondation Hippocrène, IYE est composé de 22 organisations qui informent, sensibilisent et engagent la jeunesse sur des thématiques communes : accompagnement des jeunes, vivre ensemble, promotion d'une citoyenneté durable et européenne.
En favorisant l'entraide et la coopération entre ses membres, IYE a pour mission de démultiplier leur impact en mutualisant leurs compétences et leurs expériences et en construisant des projets communs avec des partenaires européens.

En 2026, l'écosystème Inspiring Young Europeans lance la quatrième édition du Prix Inspiring Young Europeans avec pour objectif d'accompagner les associations françaises à développer leurs projets à l'échelle européenne sur trois thématiques : Citoyenneté portée le Cercle Citoyenneté Un Esprit de Famille – Environnement porté par la Fondation d'entreprise Société Générale – Jeunes et Santé : Agir face au cancer en partenariat avec l'Institut Gustave Roussy.

Article 2 : conditions d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse **aux associations et aux organisations françaises à but non lucratif ayant pour bénéficiaires des jeunes avec l'ambition de concevoir et/ou de prolonger leurs actions à l'échelle européenne.**
Pour être éligible, à minima une partie du projet doit impliquer des jeunes d'au moins un pays de l'Union européenne en plus de la France et le projet doit porter sur une des trois thématiques suivantes : Citoyenneté (Cercle Citoyenneté Un Esprit de Famille) – Environnement (Fondation d'entreprise Société Générale) – Jeunes et Santé : Agir face au cancer (Institut Gustave Roussy).
Concernant le stade de développement, le projet doit pouvoir commencer au plus tard au dernier trimestre 2026. Le projet peut être en cours de développement mais il doit obligatoirement nécessiter un accompagnement pour sa mise en œuvre.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets terminés
- Les projets d'entreprises commerciales (même si les projets en eux même sont à but non lucratif).
- Les projets sans lien avec la jeunesse

Article 3 : Critères d'analyse des projets

Cet appel à projet récompensera les projets associatifs ayant une forte capacité de mobilisation des jeunes à l'échelle européenne sur une des trois thématiques de l'appel à projet : Citoyenneté (Cercle Citoyenneté Un Esprit de Famille) – Environnement (Fondation d'entreprise Société Générale) – Jeunes et Santé : agir face au cancer (Institut Gustave Roussy).
La pédagogie recherchée dans le projet s'articule autour de 4 axes principaux : Axe citoyenneté ; Axe Europe ; Axe créativité ; Axe inclusion.

Le jury désignera les projets sur la base des critères suivants :

- La pertinence du projet en rapport avec la thématique choisie, la qualité de mobilisation entre jeunes français et du/des autres pays et les opportunités de démultiplication du projet.
- L'impact du projet et sa capacité de mobilisation (diversité des publics, nombre de jeunes mobilisés et de personnes touchées) et de communication.
- La faisabilité technique, pratique et budgétaire du projet.
- L'apport que pourra avoir le prix (dotation et accompagnement) sur le projet lauréat

Article 4 : Calendrier de l'appel à projets et modalités de sélection

- 22 juin 2026 : lancement de l'appel à projets.
- 1er septembre 2026 (midi) : date limite pour remplir le formulaire d'inscription en ligne et communiquer les informations complémentaires précisées dans l'article 5.
- 4 septembre 2026 : présélection des projets par le Jury, vérification de l'éligibilité des dossiers et sélection des finalistes par les membres de l'écosystème IYE.
- 11 septembre 2026 : audition des finalistes par le jury de sélection
- 17 septembre 2026 : zoom d'annonce des projets lauréats en présence de l'écosystème et des partenaires.
- Novembre 2026 : début de l'accompagnement.
- Premier trimestre 2027 : Remise des Prix

Article 5 : Les modalités de candidature

Le dépôt des dossiers s'effectue du **22 juin au 1 septembre 2026 (12:00 pm)** et consiste à :

- Remplir le formulaire de candidature en ligne (une copie des statuts de l'association sera demandée) commun à l'ensemble des 3 prix proposés

Toute candidature implique le respect du règlement du prix (cf article 11)
Pour votre information, les porteurs de projets finalistes seront auditionnés en format distanciel le 11 septembre 2026 (5 minutes de présentation des projets – 10 minutes de questions/réponses).
Pour toute questions complémentaires, n'hésitez pas à nous écrire : contact@fondationhippocrene.eu

Article 6 : L'accompagnement lié au Prix

Accompagnement des projets finalistes et lauréats :

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement caractérisé par :

- Un accompagnement sur mesure en fonction des besoins du projet (formation, conseil, visibilité, événementiel) réalisé par les structures de l'écosystème
- Une mise en réseau avec les 22 membres de l'écosystème et les partenaires du Prix
- Une campagne de communication relayée par les 22 structures de l'écosystème IYE
- Une remise des Prix au premier trimestre 2027 pour présenter le projet et ses résultats à date
- Une dotation financière à utiliser dans le cadre du projet présenté

Le versement de la dotation financière est conditionné à la tenue des accompagnements.

Article 7 : Engagement de présélection des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- Participer aux actions d'accompagnement prévues à l'Article 6 ; Les accompagnements généraux et communs aux trois lauréats sont obligatoires.
- Les accompagnements proposés par l'écosystème doivent être intégralement réalisés par le lauréat. Ce dernier doit trouver le temps nécessaire pour mettre en place ces services d'accompagnement.
- Afin d'assurer un suivi dans l'accompagnement, l'écosystème Inspiring Young Europeans demande aux projets lauréats de définir au préalable une personne référente pouvant être présente à chaque rendez-vous avec l'écosystème (en ligne et en présentiel en fonction du type de rencontre).
- Accepter d'apparaître sur tous supports de communication dont le but est de mettre en valeur le Prix ou le projet en lui-même. Dans ce sens, les porteurs et porteuses de projets autorisent l'écosystème Inspiring Young Europeans à reproduire et exploiter leur image dans le cadre du Prix.

Article 8 : Modification, Interruption ou annulation de l'appel à projets

L'écosystème Inspiring Young Europeans se réserve le droit, dans l'éventualité d'un cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler l'accompagnement ou certaines de ses phases, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, l'écosystème Inspiring Young Europeans s'engage à le notifier aux participant·e·s par tout moyen approprié (notamment courrier électronique et/ou par publication sur les sites de l'organisateur) et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables.
En cas de modification, annulation, interruption, réduction ou extension de la durée de l'accompagnement, la responsabilité de l'écosystème Inspiring Young Europeans ne pourra être engagée et les participant·e·s ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.
Si le projet n'est pas mené à bien, il pourra être demandé un remboursement de la dotation financière. La situation sera évaluée au cas par cas avec les responsables du projet.

Le jury de sélection se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix dans une ou plusieurs catégories, si la qualité des projets présentés en lien avec les thématiques concernées n'est pas jugée satisfaisante.

Article 9 : Informatique et liberté

Dans le cadre du règlement général relatif à la protection des données, vous acceptez que l'écosystème Inspiring Young Europeans collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le formulaire d'inscription en ligne.
La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement de l'appel à projets et, particulièrement, l'instruction des candidatures par l'écosystème Inspiring Young Europeans, l'organisation des jurys de présélection et sélection puis de contacter les lauréat·e·s. Par ailleurs, les participante-s composant la ou les équipes lauréate·s autorisent l'écosystème Inspiring Young Europeans à diffuser leurs noms et prénoms sur son site internet et ses réseaux sociaux ainsi que sur ceux des 22 structures de l'écosystème et des partenaires de l'appel à projets.

Les participants disposent d'un droit d'accès au fichier, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant directement à l'adresse suivante : contact@fondationhippocrene.eu

Article 10 : Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets déposés.

Article 11 : Modification du règlement

Tout.e participant·e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions. Les éventuelles modifications du calendrier de dépôt des dossiers de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidat·e·s sur le site internet de l'écosystème Inspiring Young Europeans (www.inspiringyoungeuropeans.eu).

Du 22 juin au 1er septembre 2026 (12 :00 pm)

Candidatez via *le formulaire en ligne*

- Sur la plateforme en ligne choisir le formulaire Prix Inspiring Young Europeans